

Genève, le 11 décembre 2012

*Aux représentant-e-s des médias*

### Conférence de presse de la Cour des comptes

## Achat des actions aux minoritaires de la Rente immobilière SA Gestion de la Gérance immobilière municipale

### Evaluation externe de la Cour des comptes

A l'occasion de la parution de deux nouveaux rapports d'audit et d'une évaluation externe de leur activité, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**vendredi 14 décembre 2012 à 10h00**

**à la salle de l'Alabama**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Monsieur Stanislas Zuin, président, Monsieur Stéphane Geiger, magistrat titulaire et Monsieur Marco Ziegler, magistrat suppléant interviendront durant cette séance et vous présenteront deux rapports d'audit, le premier relatif à l'achat des actions aux minoritaires de la Rente immobilière SA (RISA) par la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ; le second relatif à la gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM) de la Ville de Genève.

Par communication citoyenne, la Cour a reçu une demande d'analyse relative à la construction et à la vente d'appartements en PPE par la RISA dont l'actionnaire majoritaire est la FPLC, et ce suite au rachat des actions RISA par la FPLC à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève en décembre 2008. Dans le cadre de son analyse de la demande précitée, la Cour a observé que les conditions d'achat par la FPLC de la part minoritaire du capital-actions de la RISA méritaient d'être examinées de manière approfondie. L'audit a pour objectif d'analyser **l'achat des actions aux minoritaires de la RISA par la FPLC** sous l'angle du bon emploi des fonds publics (audit de gestion), pour la période de décembre 2008 à novembre 2012.

Par autosaisine, la Cour des comptes a identifié la **Gérance immobilière municipale** comme présentant des risques élevés notamment en raison de la refonte du cadre juridique du service, notamment avec le vote d'un nouveau règlement sur les logements à caractère social en 2009, de l'importance de ce service dans les comptes de la Ville de Genève (113 millions de revenus et 86 millions de charges au 31.décembre 2010), de la rotation importante des membres de la direction de la GIM ces dernières années et de l'instabilité organisationnelle afférente, et, d'audits antérieurs de la Cour ayant révélé des dysfonctionnements majeurs au sein de la GIM.

Par ailleurs, pour la fin de sa première législature 2006-2012, la Cour des Comptes a choisi de se soumettre à une **évaluation externe** qui a été menée par le Prof. Dr. Hendrik Fehr, ancien directeur de la Cour des comptes européenne. L'évaluateur a examiné les aspects suivants de six rapports d'audit publiés en 2012 : l'indépendance, l'approche et les méthodes, la pertinence, la communication et la conformité, qui ont été comparés par l'évaluateur avec les standards d'audit et règles en vigueur.

Dans l'attente de vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas Zuin  
Président

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter  
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 93, courriel : [stanislas.zuin@etat.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@etat.ge.ch)*